



JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*,
derrière le *Prinsengracht* (Noordzijde).
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire,
Spuij, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction franco de port.

LA HAYE 16 Avril.

Il y a environ deux mois, le *Handelsblad* publia des articles tendant à démontrer la nécessité d'envoyer au Japon une mission extraordinaire. Ce journal eut soin d'indiquer au préalable, le nombre et le rang des vaisseaux de guerre, le nombre de l'ambassadeur, ainsi que les différents fonctionnaires qui devaient l'accompagner. Ce journal fit même dans sa sollicitude pour le succès de la mission, dont il appuya du reste toute l'importance, il eut soin d'avertir le public que l'expédition ne devrait pas être envoyée de Hollande, mais qu'il fallait qu'elle partît d'un port de la mère-patrie, et que la personne choisie pour cette ambassade, ne devrait pas avoir été employée dans une fonction quelconque au Japon, mais qu'elle devrait être un militaire d'un grade élevé, joignant à ses connaissances étendues, ayant déjà, autant que possible, rempli à Java des fonctions élevées, et dont le caractère fût apprécié avec respect par les Japonais.

Cela n'est pas difficile, ajouta le *Handelsblad*, de rencontrer un homme qui réunisse en sa personne toutes ces conditions, et qui, par conséquent, le ministre des colonies veuille se donner la peine de le chercher, à la trouvera facilement.

Le *Handelsblad* d'aujourd'hui, que nous venons de lire, fait en juger par le ministre des colonies n'a pas daigné se donner la peine de le chercher. Cela n'est pas bien; puisque la chose était si facile, le ministre n'avait qu'à étendre la main, pour la mettre à la disposition de la personne qu'il fallait.

Le *Handelsblad* croit devoir faire maintenant un pas de plus. Dans son numéro d'aujourd'hui, où il revient sur la nécessité de faire un choix sage, et d'entourer l'ambassade d'un certain prestige de puissance et d'éclat, ce journal recommande de nouveau, de choisir, pour le poste d'ambassadeur au Japon, quelqu'un de bonne compagnie, d'un caractère ferme, qui connait les hommes, qui possède des connaissances étendues, et dont le nom soit connu d'une manière honorable parmi les japonais, bien qu'il ne faille pas qu'il ait rempli chez eux de fonctions quelconques.

Le *Handelsblad* ajoute que, ne sachant pas que l'on ait fait tomber le choix sur quelqu'un (et c'était cependant le cas), il se permet de fixer l'attention du gouvernement sur un homme, qui réunit toutes les qualités, signalées déjà dans son numéro, et qui, en outre, est encore une fois aujourd'hui, un homme qui a été honorablement distingué dans sa carrière au Japon, qui plus tard, dans des circonstances extrêmement difficiles, a déployé la plus grande présence d'esprit, et qui a donné des preuves de ce degré d'influence morale, que peuvent exercer ceux qui sont doués d'une profonde connaissance du cœur humain, et d'une grande force de caractère. Voilà l'homme, s'écrie le *Handelsblad*, qu'il faut placer à la tête de l'ambassade pour le Japon!

Le *Journal* s'adresse mieux que le gouvernement, quelles personnes auxquelles il faut confier d'importantes fonctions diplomatiques ou autres, cela n'a rien qui étonne dans les pays où nous vivons; mais ce qui cause à juste titre quelque surprise, en lisant l'article du *Handelsblad*, c'est que ce journal ait oublié l'essentiel, c'est-à-dire, de faire connaître le nom de l'homme sur lequel il appelle l'attention du gouvernement.

Si le ministre n'a pas compris l'insinuation de il y a deux mois, nous ne voyons pas comment il comprendra davantage celle d'aujourd'hui, qui n'est pas plus explicite.

Le *Handelsblad* a soin de déclarer, en note, que son protégé pour le poste d'ambassadeur au Japon, ignore complètement l'article qui le concerne et que ce journal publie aujourd'hui. Nous le croyons sans peine. Si cette personne en avait eu connaissance auparavant et qu'elle eût consenti à sa publication, le *Handelsblad*, son tact des convenances nous le garantit, serait sans doute le premier à comprendre, que ce n'est pas sur elle que le choix du gouvernement pourrait jamais s'arrêter.

La cour est partie pour Amsterdam aujourd'hui à 10 heures du matin par un convoi spécial du chemin de fer.

Nous apprenons à l'instant, que LL. MM. ainsi que LL. AA. RR. le prince et la princesse d'Orange, et les princes Alexandre et Henri sont arrivés sans accident à onze heures et demie à Amsterdam, où la foule qui entourait le palais faisait retentir l'air de ses acclamations et des manifestations touchantes de son bonheur et de sa joie.

Le directeur du cabinet du roi a fait publier un avis pour rappeler aux personnes intéressées, que toutes les pétitions, même sous forme de lettres ou de mémoires, adressés à S. M. le roi, doivent, conformément à l'art. 12 de la loi du 3 octobre 1843, *Staatsblad* n° 47, être écrits sur timbre. Les pétitions de personnes indigentes seules en sont exemptes, et cette indigence doit être constatée par un certificat de l'administration communale du pétitionnaire, lequel certificat doit être joint à la requête, et il ne pourra être donné suite à aucune pétition qui ne serait pas conforme aux dispositions de l'art. 12 précité.

C'est demain qu'aura lieu, au théâtre royal, le grand et intéressant concert de M. Cuvreau, où sera exécuté le *Stabat* de Rossini. (Voir aux annonces).

De l'emprunt des Pays-Bas. (Extrait d'un journal belge.)

Alexandre ayant écrit une belle et longue lettre aux Lacédémoniens pour en obtenir une grande somme d'argent, les Lacédémoniens aussi avarés de leurs paroles que de leur argent, lui répondirent: de ce que vous nous avez écrit, non: de quelques sous, non. Mais le roi de Pays-Bas ayant sollicité de ses peuples des sommes bien autrement considérables, ils viennent de lui répondre: ce que vous nous avez demandé est le héros grec demandant ces sommes pour ses vues personnelles, le héros des Pays-Bas pour le bonheur et l'honneur de sa nation, ce qui justifie le refus et le consentement.

Il n'est point de plus noble spectacle que l'intelligence de tout un peuple avec son roi. La Hollande est depuis longtemps célèbre par son sentiment national. Nul peuple n'a porté plus loin le dévouement patriotique, et n'en a donné de plus nobles exemples, soit dans la paix, soit dans la guerre; mais il est remarquable, à la gloire de la Maison d'Orange, que c'est à la date du gouvernement de ses princes, que ces vertus nationales se sont développées avec un si grand éclat, et c'est encore aujourd'hui sous leur règne, qu'elles se raniment et excitent de nouveau l'admiration des autres peuples. Il est peu de pays qui se soient trouvés dans des crises plus violentes, et nul n'en a triomphé avec tant de courage et d'honneur. Un peuple qui a voulu ensevelir sous les eaux sa terre natale et sa patrie, plutôt que de la voir sous le joug d'un injuste conquérant, est capable de tout ce qu'il y a de plus magnanime, et nous n'avons pas à nous étonner du concours de ses efforts pour sauver l'honneur de l'état, et répondre aux vœux de son auguste roi.

Opinion des journaux français sur le rapport de M. de Broglie (1).

Il paraît que la commission de la chambre des pairs, a réussi à ne contenter ni l'une ni l'autre des opinions extrêmes, par rapport au projet de loi sur l'instruction secondaire. C'est que probablement le travail de la commission est de nature à mériter l'assentiment des hommes pratiques, des esprits sages et modérés.

Voici comment s'exprime l'*Univers* à ce sujet.

La chambre des pairs a entendu aujourd'hui le rapport présenté par M. le duc de Broglie au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'instruction secondaire. Nous nous abstenons de juger aujourd'hui ce travail, qui continuera d'être discuté dans les prochaines séances. Le nouveau projet, que nous reproduisons au compte rendu de la séance, ne se distingue du projet original de deux points seulement que par des amendements de détails; tout ce que le *Veuille* demandait d'insupportable et de fantaisie y subsiste; aucune des réclamations que les évêques ont prodiguées avec tant de zèle, de logique et d'inquiétudes, n'a été prise en considération. Si la chambre, comme il est à peine permis d'en douter, adopte ce projet déplorable, elle votera, en pleine connaissance de cause, une loi que tous les catholiques de France déclarent tyrannique, et que l'épiscopat unanime proclame impie.

La *Quotidienn*: n'est pas plus favorable au projet modifié.

Le travail de M. de Broglie, laisse subsister tout ce que nous avons écrit sur le droit des familles, et sur la contradiction odieuse d'une doctrine d'état qui, d'une part, proclame la liberté en droit, et de l'autre organise la confiscation de la liberté.

Tout ce que nous avons à remarquer, dès ce moment, c'est que toutes les minuties de prohibition sont conservées par la commission de pairs; ce sont les mêmes formalités préventives pour l'établissement des maisons libres, depuis la proclamation des sciences jusqu'à la déclaration fameuse de 1826, contre les congrégations. Evidemment, la liberté, cette fois, comme en 1836, comme en 1841, n'est qu'un mensonge. Pourquoi donc n'avoir pas le courage du despotisme? L'empire de l'hypocrisie est la pire des dominations.

M. de Broglie, à la vérité, parle au nom des études fortes; il veut, dit-il, que les études soient fortes pour que les moeurs soient pures. Nous pensions, nous, qu'il faut d'abord que les moeurs soient pures pour que les études soient fortes; et nous voudrions bien savoir, après tout, si l'état peut imposer des études fortes ou non, et quel est ce droit nouveau de domination sur l'intelligence. C'est ici un des points sur lesquels les philosophes pipent les nations. Répondrons-nous par demander à ces grands esprits quelques preuves de leurs études fortes, et M. de Broglie serait-il bien sûr de passer un bon examen de bachelier?

Une modification de la loi introduit l'obligation imposée aux établissements d'instruction publique, d'avoir un prêtre et un ministre pour varier l'enseignement religieux, selon les croyances; et puis, elle ajoute le droit pour les pères de famille, de faire instruire leurs enfants par un prêtre ou par un maître de leur choix.

Nous ne dirons rien de la première partie de cette disposition; quant à la seconde, elle est seulement absurde. Comment! les pères de famille auront le droit d'envoyer dans une maison d'éducation un enseignant quelconque de leur choix! C'est dire implicitement que le chef de cette maison devra forcément se prêter à l'exercice légal des volontés les plus contraires et les

(1) Nous avons reproduit dans notre n° du 3 février dernier, le projet de loi sur l'instruction secondaire.

Contenu du Journal de La Haye. — 17 avril 1844.

MODESTE MIGNON. (1)

SCÈNE DE LA VIE PRIVÉE.

Latournelle devait sa fortune à la bonté de M. Mignon, qui lui prêta cent mille francs, en 1817, pour acheter la plus belle étude du Hâvre. Ce pauvre homme, sans moyens pécuniaires, premier clerc depuis dix ans, atteignait à l'âge de quarante ans et se voyait clerc pour le reste de ses jours. Il fut résolu dans tout le Hâvre dont le dévouement put se comparer à celui de Dumay, par Gobenheim, profita de la liquidation pour continuer les relations et les amitiés de M. Mignon, ce qui lui permit d'élever sa petite maison de Latournelle.

Quand des regrets unanimes se formulaient à la Bourse, sur le port, dans les maisons; quand le panégyrique d'un homme irréprochable, honnête et bienfaisant, remplissait toutes les bouches, Latournelle et Dumay, silencieux et actifs comme des fourmis, vendaient, réalisaient, payaient et se retiraient. Wilquin fit le généreux en achetant la villa, la maison de ville de Latournelle. Aussi Latournelle profita-t-il de ce bon premier mouvement, en vendant son prix à Wilquin.

Latournelle et Mlle Mignon, mais elle avait obéi à Charles en quittant le chalet, le matin même de son départ, qui leur fut caché dans le projet de mariage. Pour ne pas se laisser ébranler par leur douleur, le courageux banquier avait embrassé sa femme et sa fille pendant leur sommeil. Il y eut trois cents cartes mises à la porte de la maison Mignon. Quinze jours après, l'oubli le plus profond, prophétisé par Charles, révélait à ces deux femmes la sageuse et la grandeur de la résolution ordonnée.

Dumay fit représenter son maître à New-York, à Londres et à Paris. Il suivit la liquidation des trois maisons de banque auxquelles cette ruine était due, réalisa cent mille francs de 1828 à 1828, le huitième de la fortune de Charles, et selon les ordres écrits pendant la nuit du départ, il les envoya vers Latournelle, à la maison Mignon, à New-York, au compte de M. Mignon. Tout

cela fut accompli militairement, excepté le prélèvement de trente mille francs pour les besoins personnels de Mme et de Mlle Mignon, que Charles avait commandé de faire et que ne fit pas Dumay. Le Breton vendit sa maison de ville vingt mille francs, et les remit à Mme Mignon, en pensant que, plus son colonel aurait de capitaux, plus promptement il reviendrait.

Faute de trente mille francs quelquefois on périt, dit-il à Latournelle qui lui prit à sa valeur cette maison où les habitants du Chalet trouvaient toujours un appartement.

Tel fut, pour la célèbre maison Mignon du Hâvre, le résultat de la crise qui bouleversa, de 1825 à 1826, les principales places de commerce, et qui causa, si l'on se souvient de ce coup de vent, la ruine de plusieurs banquiers de Paris, dont l'un présidait le tribunal de commerce.

On comprend alors que cette chute immense, couronnant un règne bourgeois de dix années, pût être le coup de la mort pour Bettina Wallenrod, qui se vit encore une fois séparée de son mari, sans rien savoir d'une destinée en apparence aussi périlleuse, aussi aventureuse que l'exil en Sibirie. Mais le mal qui l'entraînait vers la tombe est à ces chagrins visibles ce qu'est aux chagrins ordinaires d'une famille l'enfant fatal qui la gruge et la dévore. La pierre infernale jetée au cœur de cette mère était une des pierres tumulaires du petit cimetière d'Ingouville, et sur laquelle on lit:

Bettina-Caroline Mignon, Morte à vingt-deux ans.

PREZ POUR ELLE.
1827.

Cette inscription est pour la jeune fille ce qu'une épitaphe est pour beaucoup de morts, la table des matières d'un livre inconnu. Le livre, le voici dans son abrégé terrible qui peut expliquer le serment échangé dans les adieux du colonel et du lieutenant.

Un jeune homme, d'une charmante figure, appelé Georges d'Estourmy, vint au Hâvre sous le vulgaire prétexte de voir la mer, et il vit Caroline Mignon. Un soir-dit élégant de Paris n'est jamais sans quelques recommandations; il fut donc invité, par l'intermédiaire d'un ami des Mignon, à une fête donnée à Ingouville. Devenu très épris et de Caroline et de sa fortune, le Parisien entrevit une fin heureuse. En trois mois, il accumula tous les moyens de séduction, et enleva Caroline. Quand il a des filles, un père de famille ne doit pas plus laisser introduire un jeune homme chez lui sans le connaître, que laisser trainer des livres sans les avoir lus. L'innocence des filles est comme le lait que font tourner un coup de tonnerre, un vénérable parfum, un temps

chaud, un rien, un souffle même. En lisant la lettre d'adieu de sa fille aînée, Charles Mignon fit partir aussitôt Mme Dumay pour Paris. La famille alléguait la nécessité d'un voyage subitement ordonné par le médecin de la maison, qui trempa dans cette excuse nécessaire, mais sans pouvoir empêcher le Hâvre de causer sur cette absence.

— Comment, une jeune personne si forte, d'un teint espagnol, à cheval sur de jais!... Elle? poutinairé!...

— Mais, oui, l'on dit qu'elle a commis une imprudence.

— Ah! ah! s'écriait un Vilquin.

— Elle est revenue en nage d'une partie de chertel, et a bu à la glace; du moins, voilà ce que dit le docteur Boussebard.

Quand Mme Dumay revint, les malheurs de la maison Mignon étaient consommés, personne ne fit plus attention à l'absence de Caroline ni au retour de la femme du caissier.

Au commencement de l'année 1827, les journaux retentirent de procès de Georges d'Estourmy, condamné pour de constantes fraudes au jeu par la justice correctionnelle. Ce jeune corsaire s'exila, sans s'occuper de Mlle Mignon, à qui la liquidation faite au Hâvre était toute sa valeur. En peu de temps, Caroline apprit et son infâme abandon et la ruine de la maison Mignon. Revenue dans un état de maladie affreux et mortel, elle s'éteignit, ce jour de la mort, au Chalet. Sa mort protégée du moins sa réputation, qui restait généralement à la maladie alléguée par M. Mignon lors de la liquidation de sa fille, et à l'ordonnance médicale qui dirigeait Mlle Caroline sur Paris.

Jusqu'au dernier moment, la mère espérait conserver sa fille! Bettina fut sa préférence, comme Modeste était celle de Charles. Il y avait quelque chose de touchant dans ces deux élections. Bettina fut tout le portrait de Charles, comme Modeste est celui de sa mère. Chacun des deux époux continuait son amour dans son enfant, Caroline, fille de la Provence, tint de son père et cette belle chevelure noire comme l'aile du corbeau qu'on admire chez les femmes du midi, et l'œil brun fendu en amande, brillant comme une étoile, et le teint olivâtre, et la peau dorée d'un fruit velouté, le pied cambré, cette taille espagnole qui fait craquer les basquines. Aussi le père et la mère étaient de la sorte de la charmante opposition que présentent les deux scènes.

— Un diable et un ange! disait-on sans malice, quoique ce fût une prophétie. Après avoir pleuré pendant un mois dans sa chambre où elle venait rester sans voir personne, la pauvre Allemande en sortit les yeux agrandis. Avant de perdre la vue, elle était allée, malgré tous ses amis, contempler la tombe de Caroline. Cette dernière image, resta colorée dans son esprit comme le spectacle rouge du dernier jour, vu brille encore après qu'on a fermé les yeux par un grand jour.

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

plus capricieuses. Quelle liberté d'enseignement! Elle appar-

tient à tout le monde, excepté à ceux qui enseignent.

Mais la loi reste mauvaise, contraire à la charte et inapplic-

La Gazette de France émet l'opinion suivante :

Nous avons soupiré, reproché à M. Odilon Barrot et aux hom-

Il est impossible de rendre un plus bel hommage au principe

Cependant toute cette éloquence aboutit à la conclusion sui-

L'état n'exerce pas seul le droit d'enseigner; les personnes

privées, les simples citoyens ont qualité pour l'exercer comme

Et comme c'est l'état qui se fait juge des mœurs et de la scien-

Ainsi le sim le citoyen, la personne privée peut, si elle le veut,

ouvrir une école ou un collège — pourvu qu'elle soit munie

Or, pour avoir ce brevet de bachelier, il faut que le simple

On voit que la liberté de l'enseignement est sujette, dans le

En résumé, ce rapport, immensément long, est immensément

Nous ne ferons qu'une seule observation sur ce travail, c'est

qu'il maintient avec un aplomb et une raideur vraiment inouis

D'un autre côté on lit dans le Constitutionnel :

Déjà le projet de loi livrait au clergé quelques-uns des

Nous allons voir dans quels termes est maintenu l'article 17.

S'agit-il de remplacer l'autorisation préalable par les brevets

Est-il question des brevets de capacité? le projet de loi réser-

Faut-il conférer les grades? On accorde que personne en

Après cet affreux, ce double malheur, Modeste, devenue fille unique,

Si j'ai vu un homme de quelque âge, de quelque rang que ce soit,

Depuis trois ans, Dumay visitait ses armes tous les soirs.

On peut maintenant deviner la vie menée au Chalet par la mère et la fille.

Entre neuf et dix heures du soir, on se quittait. Modeste allait

Modeste était elle-même à la messe, elle se fit sa femme de chambre;

On ne peut pas dire que Modeste ait été une jeune fille de

Mme Latournelle, souvent accompagnés de Gobenheim, venaient à pea

Entre neuf et dix heures du soir, on se quittait. Modeste allait

Modeste était elle-même à la messe, elle se fit sa femme de chambre;

On ne peut pas dire que Modeste ait été une jeune fille de

Mme Latournelle, souvent accompagnés de Gobenheim, venaient à pea

Entre neuf et dix heures du soir, on se quittait. Modeste allait

Modeste était elle-même à la messe, elle se fit sa femme de chambre;

On ne peut pas dire que Modeste ait été une jeune fille de

Mme Latournelle, souvent accompagnés de Gobenheim, venaient à pea

diriger l'examen, sauf aux professeurs à prononcer sous le coup

L'étendue des pouvoirs du conseil royal en ce qui concerne

Quant aux petits séminaires, l'honorable rapporteur, sans dis-

M. de Broglie a constaté lui-même qu'ils pouvaient ainsi don-

Le National trouve que le projet amendé n'est ni favorable à

A-t-elle du moins fondé la liberté? n'a-t-elle maintenu les

Le National trouve que le projet amendé n'est ni favorable à

Le National trouve que le projet amendé n'est ni favorable à

A-t-elle du moins fondé la liberté? n'a-t-elle maintenu les

Le National trouve que le projet amendé n'est ni favorable à

A-t-elle du moins fondé la liberté? n'a-t-elle maintenu les

Le National trouve que le projet amendé n'est ni favorable à

A-t-elle du moins fondé la liberté? n'a-t-elle maintenu les

Le National trouve que le projet amendé n'est ni favorable à

A-t-elle du moins fondé la liberté? n'a-t-elle maintenu les

Le National trouve que le projet amendé n'est ni favorable à

A-t-elle du moins fondé la liberté? n'a-t-elle maintenu les

Le National trouve que le projet amendé n'est ni favorable à

A-t-elle du moins fondé la liberté? n'a-t-elle maintenu les

Le National trouve que le projet amendé n'est ni favorable à

A-t-elle du moins fondé la liberté? n'a-t-elle maintenu les

Le National trouve que le projet amendé n'est ni favorable à

A-t-elle du moins fondé la liberté? n'a-t-elle maintenu les

Le National trouve que le projet amendé n'est ni favorable à

A-t-elle du moins fondé la liberté? n'a-t-elle maintenu les

Le National trouve que le projet amendé n'est ni favorable à

A-t-elle du moins fondé la liberté? n'a-t-elle maintenu les

Le National trouve que le projet amendé n'est ni favorable à

A-t-elle du moins fondé la liberté? n'a-t-elle maintenu les

de remonter dans le passé, jusqu'à une époque assez reculée, celle de

re de M. Canning. Dans ce temps, le nombre des blancs s'était déjà

acrou dans les îles de la société que les missionnaires qui, comme tout

de sait, avaient été choisis dans les derniers rangs de la société de Lon-

près parmi les ouvriers, tels que les forgerons, charpentiers, maçons,

n'étant point assez éclairés pour faire de bonnes lois, capables de servir

à une société bien organisée, reconstruire leur insubordination, ou les

général le reconnaissant pour eux, crurent devoir s'adresser au gouver-

de la Grande-Bretagne, qui alors était à peu près le seul dont ils eussent

de l'archipel et prièrent S. M. britannique de vouloir bien prendre en

tection immédiate, et d'obtenir le cédant de pavillon anglais.

Principale fut leur objection, et, sur son avis motivé que l'accession

archipela à la couronne d'Angleterre serait une charge plus onéreuse que

tageuse pour l'état, M. Canning, premier ministre, répondit en consé-

quente, répliquant en conséquence par un refus poli, et se contentant

nécessaire de pallier la dureté d'un pareil procédé.

Qui aurait pu croire alors que cette preuve de mauvais vouloir à rend

service indispensable à ce pauvre peuple qui le réclamait pour sortir

état de dégradation, deviendrait un jour un titre que l'on revendiquerait

en réclamer la domination?

C'est pourtant ce qui arrive, et cette prétention, tout exagérée qu'elle

a été la base de la conduite des officiers anglais qui se sont crus en droit

de remonter dans le passé, jusqu'à une époque assez reculée, celle de

re de M. Canning. Dans ce temps, le nombre des blancs s'était déjà

acrou dans les îles de la société que les missionnaires qui, comme tout

de sait, avaient été choisis dans les derniers rangs de la société de Lon-

près parmi les ouvriers, tels que les forgerons, charpentiers, maçons,

n'étant point assez éclairés pour faire de bonnes lois, capables de servir

Affaires de Taïti.

Une discussion fort vive eut lieu à Paris, à la séance du 13 de

la chambre des députés. Il s'agissait de l'affaire de Taïti, au sujet

de laquelle M. le ministre de la marine venait de déposer un

nouveau rapport de M. Dupetit-Thouars. Sommé par MM. Bil-

laul, Berryer, Ledru-Rollin, etc., de faire le dépôt des docu-

ments envoyés par les officiers inférieurs, en l'absence de l'amir-

ral M. Guizot, s'est formellement refusé de produire ces pièces,

quoique le ministre de la marine eût avoué que le gouverne-

ment les avait depuis longtemps en sa possession. M. Ledru-

Rollin s'est fait rappeler à l'ordre. Il y aura une discussion ul-

térieure dont le jour n'a pas encore été fixé. Voici in extenso

le rapport de M. Dupetit-Thouars :

STATION NAVALE DE FRANCE DANS L'OCÉAN-PACIFIQUE.

Le contre-amiral Dupetit-Thouars à S. Exc. M. le ministre de la marine.

Frégate la Reine-Blanche, 15 novembre 1843.

Monsieur le ministre,

M. Pritchard aborda, peu après le départ de Taïti, sur la frégate la

dictive, et n'attendit pas qu'elle allât au mouillage; il se fit mettre à

bord, et se fit servir à la table. Il se fit servir à la table, et se fit

servir à la table, et se fit servir à la table, et se fit servir à la

table, et se fit servir à la table, et se fit servir à la table, et se

fit servir à la table, et se fit servir à la table, et se fit servir à

la table, et se fit servir à la table, et se fit servir à la table, et

se fit servir à la table, et se fit servir à la table, et se fit servir

à la table, et se fit servir à la table, et se fit servir à la table,

de la France. Il se conduisit de même en tout. Il n'a jamais agi que par... par empiètements successifs à notre égard... ce rapport les duplicatas des lettres et pièces officielles auxquelles... mes dernières transactions à Taïti. Votre Excellence trouvera... la copie; primata, de la lettre de la reine au roi, qu'elle m'avait fait... après l'entrée en fonctions du gouverneur, et que je lui ai envoyée... ma correspondance avec le capitaine Tucker, commandant de la frégate... Votre Excellence reconnaîtra quel était le véritable but des enva... et empiètements successifs du commandant de la *Vindictive*. Ce... officier a évidemment cherché à leur donner toute leur valeur! Mais il... semblé que les réclamations faites par le capitaine Tucker, des établisse... indûment concédés à M. le commandant de la frégate *Vindictive*, soule... toute une question préjudicielle, qui est celle de savoir quel droit au... la reine de faire à un pouvoir étranger des concessions de cette nature... préalablement à ces actes, complètement et irrévocablement transmis... souveraineté extérieure des îles de la Société à S. M. le roi des Français? Il... par évident qu'elle n'avait plus un tel pouvoir, et que du jour où elle... apposé sa signature au traité, elle avait définitivement renoncé à toutes... directes avec les gouvernements étrangers, et qu'en conséquence, l'acte de cette portée, nécessairement vicié dans son origine, devait être... plein droit.

... facile de voir que, par toutes ses menées, le capitaine Toup Nicolas... qu'au moyen d'engager son pays à prendre parti contre le nôtre: respect de l'indépendance des souverains et du droit des gens était par... mis au néant. Cependant, et très certainement, il eût trouvé fort mauvais... très injuste qu'un pouvoir quelconque fût intervenu en Chine après le trait... fait avec l'Angleterre, et fût venu dire à l'Empereur: Manquez à votre trait... avec Sa Majesté Britannique, nous vous défendrons et nous vous soutiendrons. Telle a été, pourtant la conduite qu'il a tenue envers nous! Bien plus, il rendait des honneurs ridicules à un pavillon inventé et établi comme... de renonciation au traité, n'intervenait-il point directement dans... affaires qui se passent de lui, et qui, en fait, n'étaient que point une démonstration... d'hostilité contre la France? Quels traités seraient possi... et respectés, si de pareilles interventions étaient permises? pavillon, il ne l'a fait que parce que, ne pouvant faire flotter celui... grande-Bretagne, il espérait qu'un jour il dépendrait un obstacle à... l'organisation du protectorat, ou que la nécessité ou l'on nous placerait de l'a... puis d'un établissement comme un signe de révolte contre le traité,... n'ont été qu'une espèce de conflit, d'où on inférerait que nous aurions... le traité puisque nous serions amenés à faire plus qu'il ne stipulait, et... d'un préjudice sans doute aussi occasion de tirer des conséquences... logiques, pour crier à l'oppression de la pauvre reine Pomaré, et donner... une couleur d'odieuse persécution, tout en se plaignant bien haut... insatiable ambition! Enfin, la vérité est que l'on a pensé que, par... on arriverait à faire naître le moyen de soulever toute l'Angle... la France!... M. de Béchard cherchait à effrayer la reine en lui disant que je voulais la faire... enlever et l'envoyer en France! Ce qui, dans ces îles où l'exil est plus redouté... que la mort, avait pour but de l'obliger à chercher un asile dans sa maison,... il ne voulait pas qu'elle sortît même pour me recevoir; il avait la pré... tion de vouloir que les affaires de Taïti fussent traitées dans son consulat,... lorsque la reine, malgré lui, me reçut chez elle, j'ai vu qu'elle s'était déci... à amener son pavillon, mais que M. Pritchard, par obsession, l'avait de... lors fait revenir sur cette décision en lui promettant que si nous amenions... pavillon, il amènerait le sien, et que comme le sien se relèverait, celui de... n'aurait pas en même temps! M. Pritchard n'amena pourtant le pa... de son consulat; que près d'une demi-heure après que celui de fantaisie... la reine eût été amené et remplacé par le pavillon français. Mais aussitôt... imagina de faire faire une visite par la reine à bord de la frégate *la Dublin*... avoir occasion de faire relever ce chiffon mystique et de le faire saluer de... et un coup de canon par cette frégate qui, avant mon arrivée, l'avait... à salut. Mais, très heureusement, je fus averti à temps de cette nouvelle... provocation insultante, et je réussis à empêcher l'exécution en écrivant... et à M. le capitaine Tucker à ce sujet.

ture du traité du 9 septembre 1842 et fait arborer solennellement un signe d'hostilité à ce traité, après l'arrivée de la frégate *la Vindictive*. Je me décidai donc, afin de faire prendre à la reine une décision plus conforme à son honneur et à ses engagements, à lui écrire pour l'engager à amener ce pavillon que je ne pouvais regarder que comme une insulte à notre dignité nationale; et pour l'y déterminer plus promptement, je lui annonçai le 3 que le pavillon du protectorat n'ayant pas suffi pour garantir nos droits vis-à-vis des étrangers, je me trouvais dans la nécessité de le remplacer, sur tous les points de protection, par notre pavillon national. Conformément à cet avis, le 4 au matin notre drapeau national fut arboré sur l'île de Moutou-Outa; la *Reine-Blanche* et l'*Embassade*, entièrement pavoisées, le saluèrent, ainsi que le fort de Moutou-Outa, de vingt-et-un coups de canon. Le commandant de la *Dublin* s'accusa de ne point prendre part au salut, n'ayant pas encore d'ordre de son gouvernement.

Vers midi, les frégates *l'Uranie* et la *Danaé* arrivèrent en vue du port, où elles mouillèrent vers quatre heures; elles pavoisèrent aussitôt par mon ordre, et prirent part avec nous au salut du coucher du soleil. Le 4, au matin, m'étant aperçu que la reine persistait à mettre sur sa maison ce prétendu pavillon royal, qu'elle ne hissait et n'amonnait qu'en même temps que la frégate *la Dublin*, ce qui indiquait clairement d'où venait sa résistance. Je lui fis donner de nouveaux avis par M. le commandant Mallet. Étant aussi restés sans effet, je lui notifiai le 5, que si elle ne m'écrivait pas pour s'excuser et renoncer franchement à son opposition au traité, je me verrais, bien malgré moi, dans la nécessité de passer outre, de ne plus la reconnaître, et enfin de prendre possession définitive de l'Archipel des îles de la Société. Cette tentative n'ayant point été couronnée d'un meilleur succès, je me rendis le même jour au soir, pour tenter un dernier effort; nous ne fumes point reçus; elle se trouvait chez M. Pritchard, et je ne pus même en obtenir la promesse d'une audience pour le lendemain matin; elle répondit cependant qu'elle verrait, et que si elle devait me recevoir elle m'écrirait et me le ferait savoir avant le jour. Dans la nuit, je reçus une lettre de la reine qui m'accordait un rendez-vous pour le lendemain huit heures du matin. Je suspendis alors l'exécution des ordres que j'avais donnés pour descendre au jour et occuper. A huit heures du matin, le 6, je me rendis à l'audience que j'avais obtenue; là je rappelai à la reine toute la suite des événements, et je lui représentai le danger réel auquel elle s'exposait par son opposition. N'ayant pu obtenir aucune réponse soit positive, soit négative, je pris congé en lui annonçant que si, avant midi, son pavillon n'était amené, je descendrais avec le commissaire du roi et que nous établirions le protectorat; mais que si son pavillon n'était point amené, je donnerais cours à l'exécution des mesures que j'avais prises et seulement suspendues jusqu'à sa réponse, et qu'alors je prendrais possession définitive de l'Archipel des îles de la Société et dépendances. Le pavillon n'étant point amené à l'heure signalée, nous avons pris, au nom du roi et de la France, possession définitive de l'Archipel des îles de la Société et dépendances.

Je suis, etc.

Le Journal des Débats, parlant des interpellations de M. Billault, relativement à l'affaire de Taïti, s'exprime ainsi: M. Billault a l'art de réduire les plus graves questions politiques à des proportions de police correctionnelle. Qu'est-ce, pour lui, que le rapport de M. l'amiral Dupetit-Thouars? Une pièce au procès. Si l'amiral Dupetit-Thouars a outrepassé ses instructions, il y a dans le code pénal des articles qui lui sont applicables! Nous avons vu le moment où M. Billault allait demander la mise en accusation de l'amiral! comme si ce n'était pas assez de la souscription et des ovations de l'extrême gauche! Il est vrai que M. Billault posait une alternative: la mise en accusation du ministre. Eh bien! qu'est-ce qui a arrêté M. Billault? qui est-ce qui l'empêche de faire un réquisitoire en règle contre M. Guizot. Il faut que cela finisse, comme il le disait avec un ton cavalier qui a paru assez peu du goût de la chambre. Cependant cela n'a pas fini là. Sous le coup de la puissante parole de M. Guizot, le chef de la gauche, M. Barrot, est venu, lui aussi, appuyer les étranges demandes de M. Billault. En vérité, nous avons peine à comprendre cette crainte extraordinaire que le rapport de l'amiral Dupetit-Thouars inspire à l'opposition. Si l'amiral peut être justifié par quelque chose, il nous semble que c'est par son propre rapport. La dépêche qu'il a adressée au ministre dont il relève est que le résumé, et le résumé motivé, de toutes les communications qu'il avait lui-même reçues de ses subordonnés. Il est probable que l'amiral Dupetit-Thouars ne s'est pas attaché à présenter sa conduite et ses actes sous le jour qui pouvait lui être le plus défavorable. Si M. Billault veut lui faire un procès, quel témoignage peut-il vouloir qui soit plus concluant que le sien? M. Barrot a-t-il donc la prétention d'être meilleur juge de la conduite de l'amiral Dupetit-Thouars que l'amiral lui-même? C'est lui faire fort peu d'honneur. Le gouvernement a été juste; il a jugé M. Dupetit-Thouars sur son propre rapport; mais cela ne suffit pas à M. Barrot, et le chef de la gauche a annoncé avec toute la solennité qui caractérise sa pompeuse éloquence, que l'opposition ne se décourageait pas, et qu'elle ne s'arrêterait que lorsqu'elle aurait obtenu tout ce qu'elle demandait. Soit. Ce n'est pas M. Guizot qui reculerait devant le grand jour de la discussion; l'opposition la sait mieux que personne au monde; elle a dû l'ap-

prendre depuis 4 ans et plus. Vouloir faire croire que l'homme qui porte avec un si incomparable éclat le poids des plus grandes luttes parlementaires ait peur de ce qui fait avant tout sa gloire, c'est une dérision; c'est se moquer de tous ceux qui ont des oreilles pour entendre et des yeux pour lire. Et le gouvernement dont il est depuis 4 ans le plus illustre interprète, n'a triomphé jour par jour, pied à pied, qu'à force de publicité, de discussion, de bataille perpétuelle.

Le passé nous est garant de l'avenir. M. Guizot défend ici les premiers principes de tout gouvernement. S'il faut admettre qu'il n'y a plus ni supérieurs ni inférieurs, que le premier venu des fonctionnaires subalternes a le droit de passer par dessus la tête du pouvoir exécutif et responsable, alors il n'y a plus ni hiérarchie, ni discipline, ni autorité, ni gouvernement possibles. La chambre le comprendra, et nous en sommes sûrs, elle donnera raison aux grands principes que M. Guizot a si éloquemment défendus aujourd'hui.

Nouvelles des États-Unis.

Les dernières nouvelles de New-York sont du 24 mars. La discussion qui avait eu lieu dans le Sénat sur la question de l'Orégon s'est terminée dans la séance du 21 par le rejet, à la majorité de 28 voix contre 18, de la motion de M. Sample, un des sénateurs, à l'effet de notifier au gouvernement anglais, l'abrogation dans le délai de 12 mois, du traité conclu pour l'occupation simultanée, de la part des deux puissances, du territoire de l'Orégon. Ce résultat est décisif et fait disparaître les appréhensions que cette question paraissait soulever; elle sera encore mise sur le tapis à la chambre des représentants, dit le *Morning-Herald*; mais tout le bruit qui en avait-dessus s'en ira en fumée.

Suivant toute apparence, la question de la réunion du Texas aurait le même sort que celle de l'Orégon. Le Sénat rejettera tout traité de réunion; le parti de la guerre qui voulait, à quelque prix que ce fût, que l'accession de la jeune république fût acceptée, se trouve ainsi défait.

— La question du tarif est loin d'être réglée encore, plusieurs correspondances s'accordent à dire qu'il ne sera rien fait à ce sujet dans la session actuelle.

Affaires d'Italie.

On écrit des bords du Danube, en date du 9 avril: Le mouvement insurrectionnel qui continue dans le péninsule italique, n'inspire pas au gouvernement autrichien autant d'inquiétudes que sembleraient le faire croire les journaux. Il y a des abus en Italie, mais le besoin d'une révolution existe aussi peu dans ce pays qu'il est de dehors qu'on se fomentés ces mouvements insurrectionnels.

Ce n'est ni à l'Angleterre ni à la France que je fais allusion; ces deux gouvernements, au contraire, emploieront tous les moyens dont ils disposent pour comprimer ces menées révolutionnaires; mais je veux parler de la *Jeune Italie* qui a commencé avec la révolution de juillet et que l'on croyait passée avec l'expédition de Savoie; mais qui a continué à s'étendre et à se propager à Londres, sous la direction d'un idéologue plein d'esprit, de ce Mazzini à l'imagination ardente et excentrique.

Il suffit de vous indiquer ce nom pour vous prouver qu'il n'y a proprement aucun rapport entre les abus qui existent en Italie et les troubles dont ce pays est le théâtre. La *Jeune Italie* et notamment Mazzini, qui entretiennent ces troubles, suivent pour me servir des expressions du rapport de la commission centrale de la confédération germanique, avec l'enthousiasme de la passion l'idée dont ils sont exclusivement dominés; et qui leur fait voir dans les révolutions une sorte de religion; le côté matériel des révolutions ne les préoccupe pas du tout. Or, les abus dont souffre l'Italie sont uniquement matériels. La culture intellectuelle du peuple italien, non plus que ses besoins, ne peut faire compter sur un bouleversement social, tel que le désirent pour leur but la *Jeune Italie* et en particulier Mazzini.

Il ne faut pas, précisément par cette raison, s'attacher trop d'importance aux mouvements insurrectionnels de l'Italie. L'Autriche, on le concevra aisément, surveille avec le plus grand soin toutes ces menées et ces intrigues, et pour ce qui concerne le mécontentement qui se manifeste surtout dans l'état de l'église, on le fera cesser en adoptant des réformes raisonnables, d'autant plus que les efforts réitérés de la propagande ré-

Butscha sait très-bien qu'un regard jeté sur Modeste lui vaudrait une trempe de la main de Vanneau. Pas une âme n'a de communication avec nous. Mme Latournelle qui, depuis votre... votre malheur, vient chercher Modeste pour aller à l'église et l'en ramène, l'a bien observée, ces jours-ci, durant la messe, et n'a rien vu de suspect... En fin, si nous avions tout dire, j'ai remarqué moi-même les allées et venues de la maison depuis un mois, et je les ai rapportées le matin sans traces de pas...

— Les rateaux ne sont ni chers ni difficiles à manier, dit la fille de l'Alle-magne.

— Et les chiens? s'écria Dumay.

— Les amoureux savent leur trouver des philtres, répondit Mme Mignon.

— Ce serait à me brûler la cervelle, si vous aviez raison; car je serais en-couragé! s'écria Dumay.

— Et pourquoi, Dumay? demanda Mme Mignon.

— Eh! Madame, je ne soutiendrais pas le regard du colonel s'il ne retrou-vait sa fille; surtout maintenant qu'elle est unique, aussi pure, aussi ver-gine, qu'elle était quand, sur le vaisseau, il m'a dit: « Que la peur de l'é-chouage ne t'arrête pas, Dumay, quand il s'agira de l'honneur de Modeste! »

— Je vous reconnais bien là tous les deux! dit Mme Mignon pleine d'atten-tion.

— Je gagerais mon salut éternel, que Modeste est pure comme elle l'était dans un baccalquette, dit Mme Dumay.

— Oh! je le saurai, dit Dumay, si Mme la comtesse veut me permettre d'es-sayer d'un moyen; car les vieux troupiers se connaissent en stratagèmes.

— Et je vous permets tout ce qu'il pourra nous éclairer sans nuire à notre der-nier enfant.

— Et comment ferai-je, Anne, dit Mme Dumay, pour savoir le secret d'une lettre que quand il est si bien gardé?

— Répondez-moi bien vite, s'écria le lieutenant, j'ai besoin de tout le monde.

— Comment! si vite! dit Mme Dumay, développée d'un tableau montrant un bien de familles peuvent y reconnaître les événements de leur vie. Mais pour comprendre l'importance des petits détails donnés sur les lettres, j'ai dû pendant cette soirée ou le vieux militaire avait entrepris de-lutter avec une jeune fille, et de faire sortir du fond de ce cœur un amour ob-servé par une mère attentive.

Une heure se passa d'un calme effrayant, interrompu par les phrases hié-roglyphiques de jour et de nuit.

— Allait! s'écria-t-il. — Avez-vous les honneurs? — Deux de trois! dit-il.

— A qui? dit-il.

— Phrases qui constituaient aujourd'hui les grandes émotions de l'histoire de son époque.

— Modeste traitait sans distinction de sa mère. Le monchoir de Mme Mignon glissa de dessus son japon à terre. Butscha se précipita pour le ramasser. Il se pencha vers Modeste et dit à l'oreille.

— Modeste leva sur le nain des yeux étonnés, dont les rayons, comme épointés

lo remplirent d'une joie ineffable.

— Elle n'aime personne! se dit le pauvre homme qui se frotta les mains à s'ar-racher l'épiderme.

En ce moment, Exupère se précipita dans le parterre, dans la maison, tomba dans le salon comme un ouragan, et dit à l'oreille de Dumay: — Voici le jeune homme!

Dumay se leva, s'arma ses pistolets et sortit.

— Ah, mon Dieu! Et s'il le tue? s'écria Mme Dumay qui fondit en larmes.

— Mais que se passe-t-il donc? demanda Modeste en regardant ses amis d'un air candide et sans aucun effroi.

— Mais il s'agit d'un jeune homme qui tourne autour du Chalet!... s'écria Mme Latournelle.

— Eh bien, reprit Modeste, pourquoi donc Dumay le tuerait-il?...

— *Santa simplicità!*, dit Butscha qui contempla aussi fièrement son pa-tron, qu'Alexandre regarda Babylone dans le tableau de Lebrun.

Modeste alla vers la porte.

— Où vas-tu, Modeste? demanda la mère.

— Tout préparer pour votre coucher, maman, répondit Modeste d'une voix aussi pure que le son d'un harmonica.

— Et elle quitta le salon.

— Vous n'avez pas fait vos frais! dit le nain à Dumay quand il rentra.

— Modeste est sage comme la vierge de notre autel, s'écria madame La-tournelle.

— Ah, mon Dieu! de telles émotions me trisent, dit le caissier, et je suis cependant bien fort!

Je veux perdre vingt-cinq sous, si je comprends au mot à tout ce que vous faites de soir, dit Butscha; vous m'avez fait être fou.

— Il s'agit cependant d'un trésor, dit Butscha qui se haussa sur la pointe de ses pieds pour arriver à l'oreille de Gobenheim.

— Malheureusement, Dumay, j'ai la presque certitude de ce que je vous ai dit.

— C'est maintenant à vous, madame, dit Dumay d'une voix calme, à nous prouver que nous avons tort.

En voyant qu'il ne s'agissait que de l'honneur de Modeste, Gobenheim prit son chapeau, salua, sortit, en emportant dix sous, et regardant tout nouveau *rubber* comme impossible.

— Exupère, et toi Butscha laissez-nous, dit Mme Latournelle. Allez au Hâve; vous arriverez encore à temps pour voir une pièce, je vous paie le spectacle.

Quand Mme Mignon fut seule entre ses quatre amis, Mme Latournelle, après avoir regardé Dumay, qui, Breton, comprenait l'entêtement de sa mère, et son mari qui jouait avec les cartes, se permit d'autoriser à prendre la parole.

— Madame Mignon, voyons! quel fait était-ce qui a frappé votre entendement?

— Eh! ma bonne amie, si vous étiez musicienne, vous auriez entendu dé-jà, comme moi, le langage de Modeste quand elle parle d'amour.

Le piano des deux demoiselles Mignon se trouvait dans le peu de meubles à l'usage des femmes qui furent apportés de la maison de ville au Chalet. Modeste avait conjuré quelques-uns de ses amis en étudiant sans maître. Nécessairement, elle jouait pour égayer sa mère. Elle chantait naïvement, et répétait les airs allemands que sa mère lui apprenait. De ces leçons, de ces efforts, il en était résulté ce phénomène, assez ordinaire chez les natures sensibles par la vocation, que, sans le savoir, Modeste composait, comme on peut composer sans connaître l'harmonie, des cantilènes purement mélodiques. La mélodie est à la musique ce que l'image et le sentiment sont à la poésie, une fleur qui peut s'épanouir spontanément. Aussi les peuples ont-ils eu des mélodies nationales avant l'invention de l'harmonie; la *Jeune Italie* est venue après les fleurs. Ainsi Modeste, sans rien avoir appris de sa mère, que ce qu'elle avait vu faire à sa sœur, avait des aquarelles, devait rester charmée et abattue devant un tableau de Raphaël, de Trijeh, de Ribbets, de Murillo, de Rembrandt, d'Albert Durer et d'Holbein, et s'élancer devant le beau idéal de chaque pays. Or, depuis un mois surtout, Modeste se livrait à des chants de rossignol; et de tentatives dont le sens, dont la poésie avait éveillé l'attention de sa mère, assez surprise de voir Modeste acharnée à la composition, essayant des airs sur des paroles inconnues.

— Si vos soupçons n'ont pas d'autre base, dit Latournelle à Mme Mignon, je plains votre susceptibilité.

— Quand les jeunes filles de la Bretagne chantent, dit Dumay, devenu sombre, l'amant est bien près d'elles.

— Je vous ferai surprendre Modeste improvisant, dit la mère, et vous verrez!

— Pauvre enfant! dit Mme Dumay, mais elle n'avait pas inquiétude, elle serait désespérée, et nous dirait, si nous étions en apprenant de quoi il s'agit pour Dumay.

— Demain, mes amis, je questionnerai ma fille, dit Mme Mignon, et peut-être obtiendrai-je plus par la souffrance que par la ruse... On a la comédie de la fille qui perd son cœur à elle, la comédie partout et comme toujours, sans que ces honneurs de Bartholo, ces espions dévoués, ces chiens des Pyrénées si vigilants, eussent pu flaire, deviner, apercevoir l'amant. L'in-trigue, la fumée du feu!... Ceci n'était pas le résultat d'un défi entre les gardiens et une prisonnière, entre le despotisme de cachot et la liberté de l'é-tat; mais l'éternelle répétition de la première scène jouée au levé du rideau de la Création, Eve dans le paradis. Qui, maintenant, de la mère ou du chien de garde avait raison?

Aucune des personnes qui entouraient Modeste ne pouvait comprendre ce cœur de jeune fille, car l'âme et le visage étaient en harmonie, et c'était la même Modeste avec les mêmes yeux dans un monde aussi différent de celui que la fut celui de Christophe Colomb au seizième siècle. Heureusement elle se taisait, autrement elle eût paru folle. Expliquons, avant tout, l'influence du passé sur Modeste.

volontaire auront convaincu les gouvernements italiens de l'urgence et de la nécessité de pareilles mesures.

Le cabinet autrichien, qui est toujours à la hauteur du siècle, fera entendre de nouveaux conseils qu'il a déjà adressés dans ce sens. En attendant et jusqu'à ce qu'on soit parvenu à réaliser ces réformes, on peut être convaincu que les tendances révolutionnaires telles que les poursuit Mazzini, quand même elles trouveraient peut-être de l'écho dans le caractère remuant et passionné des Italiens, sont tout bien appréciées par les gouvernements européens pour qu'on puisse leur prédire le moindre succès.

Nouvelles du Brésil.

Il est arrivé des nouvelles de Rio-Janeiro, du 9 février: Les ministres ont offert leurs démissions, qui ont été acceptées. Ont été nommés leurs successeurs *ad interim*: Intérieur, José Carlos Almeida Torres; affaires étrangères, Ernesto Ferreira França; guerre et marine, Jeronimo Pinto Coultio; justice et finances, Manuel Alves Branco. On ne croit pas qu'ils soient capables de bien administrer les affaires du pays. Branco, le ministre des finances, est favorable à l'émission du papier, et l'on pense qu'il profitera du vote de la chambre qui a précédé la prorogation pour en inonder la place. Ce sera un système diamétralement opposé à celui de l'ancien ministre. On ne connaît pas encore la cause de la retraite du ministère.

On lit dans une lettre de la Havane que le capitaine-général de l'île de Cuba continue à protéger la traite des noirs, malgré l'opposition très-prononcée des principaux habitants de la colonie contre cet infâme trafic. Cette lettre ajoute que le capitaine-général reçoit une once d'or par chaque esclave. Le nombre de ces malheureux vendus depuis le 1^{er} jusqu'au 16 février dernier s'élève à 1,145, outre plusieurs expéditions attendues incessamment de la côte d'Afrique.

Une horrible catastrophe est arrivée dans un village des îles Baléares. Voici à ce sujet quelques détails extraits d'une lettre, datée de Felanitx, le 31 mars et le 1^{er} avril: A l'occasion de la procession qui a lieu toutes les années, le dimanche des Rameaux, une grande affluence de peuple s'était placée dans l'enceinte appelée le Vieux cimetière, en face de l'église de Sainte-Rose, pour entendre plusieurs sermons qu'il est d'usage de prêcher près de cette enceinte. Au moment où le sermon était commencé, le mur, qui sépare le vieux cimetière de la grande rue s'est écroulé, et la foule qui se trouvait près de là a été écrasée sous les débris de cette muraille et sous le terrain auquel elle était adossée. Plus de 600 personnes ont été victimes de cet accident: 414 ont été tuées sur-le-champ, et 191 blessées plus ou moins grièvement. Au nombre des premières, on compte l'alcade don Francisco Benasser, 6 membres de l'ayuntamiento, installé ce jour même et le prédicateur. Le chef politique des îles Baléares, don Joaquin-Maximiliano Gibert, a pris sur-le-champ toutes les mesures convenables dans une si cruelle catastrophe; le corps de la députation provinciale a fourni tous les fonds dont il pouvait disposer, et une souscription a été ouverte.

EXTERIEUR.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 24 mars. Aux instances répétées de la Russie, le Sublime-Porte a enfin reconnu les droits de la Russie dans le Caucase et le Daghestan. L'acte officiel en a été remis ces jours-ci à l'envoyé russe. Il a été en même temps ordonné aux envoyés de Daghestan de quitter immédiatement Constantinople, ainsi que l'ambassadeur russe l'avait demandé. Toutefois, on prétend qu'avant le départ des envoyés de Daghestan, le divan leur a fait comprendre que la Porte, en prenant cette résolution, n'avait obéi qu'à la force des circonstances. Résultant de la situation actuelle du pays, et que par conséquent ils ne devaient pas y attacher un trop grand prix. D'un autre côté la Russie fait répandre autant que possible dans le Caucase et le Daghestan, la nouvelle de la déclaration de la Porte.

ALEXANDRIE, 19 mars. Un événement très-fréquent en Europe a mis en rumeur toute cette ville. Depuis vingt ans on n'y avait plus vu d'incendie. Le 7 de ce mois, le feu prit à une maison en construction, et vu les tristes expériences que nous avons faites en cette occasion touchant les pompes à incendie (ce sont deux petites pompes qu'il fallait approvisionner d'eau par des chameaux), nous ne pouvons que nous féliciter de l'humidité qui nous protège contre des cas pareils.

ANGLETERRE.

LONDRES, 13 avril. On parle de la retraite prochaine de sir James Graham du ministère de l'intérieur. Dans les cercles ordinaires les mieux informés, on considère ce bruit comme tout à fait vraisemblable; l'honorable baronnet n'a pas été heureux dans le hasard des mesures qu'il a dû soumettre au parlement de ces derniers jours, et le ministère et diminué la confiance que le pays avait en lui. A cette occasion on relève le bruit du remplacement de lord Ellenborough par sir James Graham, en qualité de gouverneur-général de l'Inde.

On assigne aussi pour motif à la retraite de sir James la position embarrassante dans laquelle son malheureux bill relatif au travail dans les manufactures a placé le gouvernement, mais surtout au refus de sir Robert Peel de le recommander à la reine pour la couronne vacante du comté de Cumberland, qui a été conférée à lord Lansdale. Sir James était si sûr d'être nommé qu'il en parlait déjà comme d'un fait accompli. Les propriétaires de la banque d'Angleterre se sont réunis hier au soir, afin d'être un gouverneur et un député-gouverneur pour l'année prochaine. M. Cotton, le gouverneur actuel, et John Benjamin Heath, député-gouverneur, ont été réélus. Les deux membres ont alors prêté le serment d'usage. Nous avons reçu des nouvelles de Lisbonne, 3 avril, et d'Oporto du 3. Les dernières annoncent qu'une mutinerie a éclaté à Coimbra à la suite d'une tentative de désertion de la part de quelques soldats qui voulaient se réfugier à Almeida. Les forces portugaises sous les ordres du comte Fonte Nuova en cherchant à couper un convoi de provisions en destination d'Almeida, ont été mises en déroute par les troupes de Bomfim sorties

de cette forteresse. Néanmoins le *Diario do Governo* annonce que l'artillerie est arrivée devant la ville et a commencé son feu.

ESPAGNE.

MADRID, 3 avril. D'après une dépêche reçue au ministère de la marine, l'équipage d'un bâtiment qui se trouvait près de Ceuta aurait été massacré par les Maures. On ne sait si ce navire est espagnol, mais, dans la position où notre gouvernement est placé à l'égard des Marocains, il est à craindre que nous n'ayons à ajouter une nouvelle insulte à celles que nous avons déjà reçues de ces barbares.

— L'*Emanicipation*, journal de Toulouse, publie la correspondance suivante de Madrid, dont nous sommes loin de garantir l'authenticité:

« La Constitution de 1837 va être abolie et à sa place la reine doit octroyer une Charte ou *Estatuto*, abolissant ainsi la base de souveraineté nationale sur laquelle reposait la première. Cette Charte consacrerait le principe de la censure préalable, et quoique dans divers articles elle soit assez large, tout son effet sera paralysé par les lois qui seront promulguées accessoirement et relatives aux municipalités, aux élections, à la presse, etc.

« La garde royale sera rétablie avec de grands privilèges, ainsi que les *fueros* des provinces basques, avec recul jusqu'à l'Ébre des lignes de douanes dans ces provinces.

Nous devons faire remarquer que des bruits semblables à ceux mentionnés dans cette correspondance circulent depuis quelque temps à Madrid.

FRANCE.

PARIS, 14 avril. La chambre des pairs a adopté hier le projet de loi sur l'emprunt grec, et voté tous les articles du projet de loi sur les patentes.

— Voici la liste des orateurs inscrits pour parler sur le projet de loi relatif à l'enseignement secondaire, dont la discussion commencera le 22 avril à la chambre des pairs:

Contre le projet: MM. Cousin, Villier-du-Terrage, Fréville, Beugnot, de Brigode, de Montalembert.

Pour: MM. de St-Priest, Ch. Dupin, Rossi, Mérilhou, Lebrun, Kératry et Bourdeau.

M. de Barante s'est fait inscrire pour parler sur l'article 17 relatif aux écoles ecclésiastiques secondaires.

— M. Guizot, ministre des affaires étrangères, a reçu de S. M. la reine Isabelle d'Espagne l'ordre de la Toison-d'Or.

— Les travaux du grand embarcadère du chemin de fer de Paris à la frontière belge sont poursuivis en ce moment avec une grande activité. Quant au chemin de fer, il n'y a plus qu'à poser les rails, à peu près depuis Paris jusqu'aux limites du département de la Seine; tous les travaux d'art sont terminés.

— Par arrêt de la cour royale de Paris, chambre des mises en accusation, en date du 12 avril 1844, les sieurs Veullot et Barrier ont été renvoyés devant la cour d'assises de la Seine pour attaque contre le respect dû aux lois contenue dans une brochure intitulée: *Liberté d'enseignement*. — Procès de M. l'abbé Combalot.

— La cour d'assises de la Seine vient de condamner le gérant de la *Gazette de France* à six mois de prison et 8,000 fr. d'amende, et le gérant de la *Nation* à quatre mois de prison et 6,000 fr. d'amende.

— Quénisset, banni de France par suite de l'attentat sur la personne du duc d'Angoulême, s'est rendu coupable, le 22 février dernier, à la Nouvelle-Orléans, d'une tentative d'assassinat sur un citoyen du nom de F. Coppins.

— le projet de loi sur la police de la chasse, adopté par la chambre des pairs, revient à la chambre des députés. La chambre des pairs a rétabli l'art. 30 du projet du gouvernement, qui propose une exception au droit commun pour les propriétés de la couronne. Il s'agit de faire statuer de nouveau la chambre élective sur cette disposition. La commission chargée d'examiner ce projet de loi à la chambre des députés s'est occupée de cette modification. Elle a été d'avis d'en proposer l'adoption.

La commission a décidé que du reste les propriétés de la couronne ne pourraient faire colporter le gibier ni le faire vendre en temps prohibé.

— M. Ch. Lafitte a été réélu, pour la troisième fois, député de Louviers; la chambre annulera-t-elle encore son élection?

— M. Locquet, candidat du ministère, a été élu député aujourd'hui par le 9^e collège électoral de la Seine. Voici comment les suffrages se sont répartis:

- 1^{re} Section. — Electeurs inscrits, 348; votans, 299; à déduire pour vote non exprimé, 1; reste 298.
 - M. Locquet a obtenu 155 voix.
 - M. de Sivry, 120
- 2^e Section. — Electeurs inscrits, 335; votans, 284; à déduire pour vote non exprimé, 1; reste 283.
 - M. Locquet a obtenu 146 voix.
 - M. de Sivry, 115

Recensement des suffrages des deux sections: Electeurs inscrits, 683; votans, 583; à déduire pour vote non exprimé, 2; reste 581; majorité absolue, 291. M. Locquet a obtenu 301 suffrages. M. de Sivry, 235

En conséquence, M. Locquet, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, a été proclamé député, en remplacement de M. Galis, démissionnaire.

THÉÂTRE ROYAL-FRANÇAIS.

GRAND CONCERT,
donné par M. CUVREAU, chef d'orchestre, avec les concours des principaux artistes du chant, de tout l'orchestre, et de Mrs. et Mmes. des chœurs, et dans lequel sera exécuté pour la 1^{re} fois le

STABAT MATER DE ROSSINI.
A GRAND CHOEUR ET A GRAND ORCHESTRE.
Le Mercredi 17 Avril 1844.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

- Ouverture de *Guillaume Tell*. ROSSINI.
- Aminuit*, couplet de l'opéra Charles VI, chanté par M. Fleury. HALSRY.
- Grand air de *La Gazza Ladra*, chanté par Mlle Francis. ROSSINI.
- Air varié sur les motifs d'Actéon, exécuté sur la flûte, par M. Guiphard. TOULOU.
- Grande scène de *Relisaire*, chantée par M. Allard. DONIZETTI.
- Grand air de *Les Huguenots*, chanté par Mlle Bouvard. WEBER.
- Fantaisie caprice, exécuté sur le Violon, par le bénéficiaire. CUVREAU.
- Grand duo de *Blanc et Noir*, chanté par MM. Allard et Lorezzo. CARAFFA.

DEUXIÈME PARTIE.

- Stabat Mater*: quatuor, chanté par Mlle Bouvard, Francis et M. Fleury, Douvry et Mrs. et Mmes. des chœurs.
- Cujus Animam*: air, chanté par M. Fleury.
- Quis est homo*: duo, chanté par Mlle Francis et Bouvard.
- Pro Peccatis*: air, chanté par M. Douvry.
- Eia mater*: récitatif, chanté par M. Douvry et Mrs. et Mmes. des chœurs.
- Sancta mater*: quatuor, chanté par Mlle Bouvard, Francis et M. Fleury et Douvry.
- Fue ut Fortem*: cavatine, chantée par Mlle Bouvard.
- Inflammatus*: air, chanté par Mlle Francis et Mrs. et Mmes. des chœurs.
- Quando Corpus*: quatuor, chanté par Mlle Bouvard, Francis et M. Fleury et Douvry.
- Amen*: final, chanté par Mlle Bouvard, Francis, M. Fleury, Douvry et Mrs. et Mmes. des chœurs.

On commencera à SEPT heures.

Le prix ordinaire des places du Théâtre-Français est maintenant: 2^e R. 90 c. Premier rang, 2^e R. 60 c. Loges grillées 2 R. Second rang, théâtre et Baignoires, 1 R. 70 c. Parquet, 1 R. 30 c. Troisième rang, 1 R.

PIERRE LE MILLIONNAIRE,
par Mme Ancelot, comédie en trois actes.
Représentée pour la première fois sur le Théâtre du Vaudeville le 2 mars. Prix: 60 c. chez Beck, rue St-André-des-Arts, 21.

Le Théâtre du Vaudeville, place de la Bourse, vient de donner une nouvelle pièce que tout Paris voudra voir. En effet, *Pierre le Millionnaire* qui paraît aujourd'hui chez tous les libraires, est une comédie de mœurs où madame Ancelot semble s'être surpassée; cette œuvre est spirituelle, pleine de grâce et de sensibilité vraie. A la manière de l'autorité, de *Marguerite et d'Hermance*, les mots heureux, traits fins et délicats y abondent et les couplets y sont pleins de sel et de gaieté. Du reste, cette pièce est jouée avec un ensemble admirable par M. Bardey, ferrière, Félix, Amant et par Mesdames Thénard, St.-Marc et Delvil.

Cours des Fonds Publics.
Bourse d'Amsterdam du 15 Avril.

	COURS	OUVERT.	FERMÉ.
Dette active.	5	100	100
Dito d'Indes	21	61	60
Dito des Indes	5	100	100
Syndicat	4	98	98
Société de Commerce	31	65	66
Dito nouvelle	4	148	148
Emprunt de 1836	4	—	—
Chemin de fer du Rhin	4	—	108
Dito de Harlem	4	—	95
Dito de Rotterdam	4	—	95
Act. du lac de Harlem	5	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	106
Dito dito 1823 & 1825	5	—	—
Inscript. au Grand Livre	6	—	—
Certificats au dit.	6	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	96	97
Emprunt de 1840	4	—	90
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	90	90
Passive	5	—	—
Dette différée à Paris	—	—	—
Deffered	—	—	—
Ardoins	5	21	21
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Dito métalliques	5	—	—
Dito dito	2	—	—
Incriptions au Grand Livre	3	—	—
Actions 1836	—	—	—
Emprunt à Londres 1824	—	—	82
Id. id. 1843	—	—	79
Obligations à Londres	2	—	47

Il s'est présenté aujourd'hui plusieurs vendeurs en intégrales, ce qui, avant l'ouverture de la bourse influait défavorablement sur ce fonds. Pendant cette tendance à la baisse paraissait vouloir cesser un instant, bientôt après la réaction recommença, pour rester à p. c. au-dessus de son cours d'hier. Toutefois cette baisse n'a eu aucune influence sur les autres fonds hollandais qui au contraire étaient, au contraire, plus demandés. Les fonds étrangers étaient généralement moins favorés.

Cours de l'argent prêt à garantir: 3 à 4 %; prêt 2 1/2 %; compte de Davaers pris à 5 heures: 2 1/2 % 60; à 1/2: Holl. 5 % 100; Société merce 148; Nouv. 3 p. c. Holl. 75; à 75; Ardoins 21 1/2.

Bourse d'Anvers du 15 Avril.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ardoins, 5 % 21 1/2. Dette différée ancien, ». — Passive, 5 % ». — Lots de Hesse, 68. — C après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, ». — Coupons, ».

Bourse de Londres du 13 Avril.

3 % Consol. 100 1/2. — 2 1/2 % Holl., 60 1/2, 61 1/4. — 5 % ». — 5 % (Emp.) ». — Esp. 5 % 26 1/2. — Id. 3 % ». — Port. 5 % 46, 47. — Id. 5 % ». — Russes, ».

Bourse de Vienne du 9 Avril.

Métalliques, 5 % 111 1/2. — Dito, 4 % 100 1/2. — Dito, 3 % 77 1/2. de 1834, ». — Actions de la Banque 1629.

DÉPART DU CHEMIN DE FER, SERVICE D'ÉTÉ
Le 15 avril 1844.

D'AMSTERDAM À LA HAYE.

D'AMSTERDAM	DE HALVROED	DE HAREN.	DE VOOR-LENSANG.	DE VA-RENSBURG.	DE ROTTERDAM.	DE ROTTERDAM.	DE ROTTERDAM.	DE ROTTERDAM.	DE ROTTERDAM.
h. 7	h. 30	h. 46	h. 8	h. 5	h. 8	h. 19	h. 8	h. 31	h. 8
12	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4	»	»	»	»	»	»	»	»	»
8	»	»	»	»	»	»	»	»	»

DE LA HAYE À AMSTERDAM.

DE LA HAYE	DE VOOR-SCOOTER.	DE LEIDE.	DE PINT-GYRANER.	DE VA-RENSBURG.	DE VOOR-LENSANG.	DE HAREN.	DE HALVROED.	DE AMSTERDAM.
h. 7	h. 15	h. 7	h. 34	h. 7	h. 40	h. 8	h. 6	h. 8
11	»	»	»	»	»	»	»	»
4	»	»	»	»	»	»	»	»
7	»	»	»	»	»	»	»	»

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lange Nieuwe.
Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHOONVELD.
Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN Smeets, Hoop.